

Compte-rendu de la réunion du Collège Travaux du mardi 27 juin 2023

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Amélie ROGNON (ARO)	ORTEC-SOLEO	X
Jean-Yves RICHARD (JYR)	SARPI Remediation	X
Jonathan SENECHAUD (JSE)	COLAS	X
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE ECO SERVICES	X

Membres de l'UPDS :

Guillaume BOITOUT	EFFAGE Gauthey
Pascal CAVAREC	SARPI REMEDIATION
Véronique CROZE	ELEMENT-TERRE
Catherine JOUY	VALGO
Olivier PACAUD	BREZILLON
David POIRIER	SECHE ECO SERVICES
Arthur RATEL	RESOLVE
Stéphane RIHOUEY	ORTEC-SOLEO
Wilfried VANNIER	SERPOL

1. Approbation du CR du collège Travaux du 16/05/2023

Le compte-rendu de la réunion du Collège Travaux du 16/05/2023 est adopté.

2. Intégration de la feuille de route du collège travaux dans la future feuille de route UPDS

Cf. Diaporama en annexe

Lors de cette réunion, les objectifs de la Feuille de route UPDS 2023 ont été présentés et explicités de façon à ce que les adhérents du collège travaux puissent retrouver dans ces 6 axes prioritaires, les 5 objectifs retenus à l'issue de la consultation relative à l'élaboration de la FDR travaux.

Axe N°1 : Veiller à ce que les études de pollution sur les sites potentiellement pollués ainsi que les travaux de dépollution soient obligatoirement réalisés en application de la série de normes NFX31-620 par des acteurs reconnus par le biais d'une certification

- ➔ Reprend en l'état l'objectif de la FDR Travaux : « Rendre obligatoire le recours à des sociétés de travaux certifiées »

Les adhérents s'interrogent sur les arguments qui pourront justifier cette demande. Ils pensent que trouver le véhicule législatif via le volet environnemental ne fonctionnera pas, ils proposent donc d'utiliser le volet sécurité et santé en présentant plusieurs exemples de la façon de travailler dans les entreprises certifiées :

- Les salariés en SSP sont exposés aux polluants et un suivi médical du personnel est mis en place,
- Lorsqu'il y a un risque de plaintes des habitants ou lors d'un risque sanitaire, les travaux de dépollution se font sous tente,

Puisque tout est mis en place pour que les travaux de dépollution ou les études de pollution soient faits avec les meilleures pratiques, il serait donc logique d'un point de vue sécurité et santé que ça soit uniquement des entreprises certifiées qui réalisent ces prestations.

Action :

- Bureau : se rapprocher du ministère de la santé et de la prévention – voire aussi l'intérêt de se rapprocher du ministère du travail.

Axe N°2 : Créer une certification accessible aux microstructures, pour réaliser certaines prestations de la norme NF X31-620.

Les adhérents n'ont pas émis de remarque particulière.

Axe N°3 : Être moteur dans la prise en compte et le traitement des polluants émergents (PFAS, microplastiques, pesticides...)

- ➔ Reprend en l'état l'objectif de la FDR Travaux : « Prendre en considération les PFAS (et polluants émergents) »

Les adhérents veulent créer un GT sur les polluants émergents mais pas pour traiter de sujets techniques (en lien avec sujets commerciaux) mais uniquement des aspects réglementaires (lobbying).

Action :

- GT réglementaire sur les polluants émergents

Axe N°4 : Améliorer la conservation de la mémoire en lien avec les sites pollués et rendre les informations accessibles.

- ➔ Répond en partie à l'objectif de la FDR Travaux « Etendre le suivi et la dépollution à tout site pollué »

Les adhérents sont favorables à la mise en place d'une ATTES ALUR a posteriori et ils proposent de faire passer ce sujet dans une loi du code de l'urbanisme ou de l'environnement si un véhicule législatif se présente. Les adhérents du collège travaux veulent que ça soit les entreprises du collège travaux qui délivrent ces ATTES a posteriori puisque cette ATTES est un contrôle de ce qui a été fait par la MOA et non de l'entreprise. L'obtention du droit de délivrer cette ATTES par les entreprises de travaux justifierait par la suite que seules les entreprises certifiées réalisent les travaux de dépollution.

Les adhérents ont également soulevé la question de l'information nécessaire et obligatoire auprès des notaires pour tracer la mémoire d'une pollution laissée sur site (confinement, merlon paysager...) lorsque l'on est hors cadre ICPE.

Actions :

- Démarches à envisager auprès de notaires

Axe N°5 : Promouvoir la réduction de la pollution plutôt que son transfert ou son confinement.

- ➔ Répond en partie à l'objectif de la FDR Travaux « Etendre le suivi et la dépollution à tout site pollué » et à l'objectif « Mettre en place une fiscalité incitative »

Les adhérents proposent de faire rentrer le critère du choix de la méthode de dépollution d'un site dans la fiche FDES. Les données apportées par la FDES sont utilisées pour les certifications environnementales de bâtiment et pour fournir des informations à ceux qui veulent ajouter des critères de choix environnementaux et sanitaires dans un bâtiment. La fiche FDES est un document normé. Le sujet est à creuser avec le collège Ingénierie pour étudier sa faisabilité.

Les adhérents ne sont pas pour proposer une TVA réduite sur les prestations de dépollution / SSP car ça ne servirait uniquement pour les particuliers. Il faudrait en revanche s'orienter vers une forme d'incitation fiscale comme un crédit d'impôt (réflexion à développer).

Ils proposent également d'intégrer dans les « ATTES a posteriori » l'estimation du coût pour retirer les terres confinées sur le site créant ainsi une forme de servitude (dépréciation du foncier).

Les adhérents souhaitent intégrer à cet axe, le sujet des plateformes qui sont en lien étroit avec les travaux de dépollution.

Actions :

- Créer un GT plateforme pour travailler de concert sur les sujets SSD, TEX, traçabilité + envisager un AM pour homogénéiser les bonnes pratiques d'exploitation.
- CDH ou MDU : regarder les critères d'éligibilité de l'ADEME pour les subventions mises en place pour les travaux de dépollution sur site et in situ
- CDH ou MDU : créer des passerelles en plus de la FNADE avec le SYPRED (Syndicat des professionnels du recyclage, de la valorisation, de la régénération et du traitement des déchets dangereux) pour traiter des sujets / questions communes

Axe N°6 : Se poser la question d'une éventuelle pollution avant de renaturer un site.

Les adhérents n'ont pas émis de remarque particulière.

3. Points divers

Prochaine réunion :

Les adhérents veulent aborder le sujet de l'évolution du marché et du besoin fort de revaloriser les prix de travaux et filières (participation financière des MOA aux offres de grands projets, formules d'actualisation, engagements, ...).

Il a également été suggéré de créer une charte travaux afin de garantir le respect des bonnes pratiques de concert avec les prescriptions des BE (sujet des confinements sur site / substitution, ...)

Prochaine réunion le mardi 19 septembre 2023 de 14h à 15h15 – en présentiel